

Relectures de Richelieu [Françoise Hildesheimer]

Autor(en): **Ferretti, Giuliano**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **51 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mit seiner bis ans Ende des 17. Jahrhunderts führenden Untersuchung nicht nur eine Grundlage für die Historiographie im weiteren Umkreis von Bamberg geschaffen, sondern auch eine grundlegende Arbeit der *Germania Sacra* vorgelegt, der bislang eine soweit in die Neuzeit führende Vorstellung von Bischofsbiographien fehlte. Es wäre ausserordentlich begrüßenswert, wenn der Verfasser seine Untersuchung bald bis ans Ende des Alten Reiches fortsetzen würde. Die vorliegende Arbeit wird auch Vorbildcharakter für weitere vergleichbare Untersuchungen innerhalb der *Germania Sacra* haben. Damit reicht ihre Bedeutung weit über die vorgelegten bambergischen Bischofsbiographien hinaus, so wertvoll diese auch sind.

Immo Eberl, Ellwangen/Tübingen

Françoise Hildesheimer: **Relectures de Richelieu.** Paris, Edition Publisud, 2000, 273 pp.

Le ciel de l'histoire est habité par des héros qui ne cessent de féconder notre imaginaire. Parmi ceux-ci, le cardinal de Richelieu est sans doute l'un des plus connus. Homme d'Etat remarquable, il a suscité de tout temps les sentiments les plus divers. Aimé et détesté, idolâtré et conspué, il n'a cessé d'inspirer des générations d'historiens pendant plus de trois siècles, si bien que toute réflexion à son égard se heurte à une imposante bibliographie et à une multiplicité d'interprétations. Un tel concert de voix n'a pas dérouté Françoise Hildesheimer, qui d'un revers de la main l'a écarté pour rendre simplement la parole à Richelieu, dont elle relie les œuvres, dans le but de restituer sinon sa vérité, du moins son authenticité. Loin de vouloir pénétrer la conscience d'un individu du passé, elle préfère tenter «l'impossible portrait» de son modèle avec les mots mêmes de celui-ci (p. 29). Sa méthode d'analyse se fonde sur un constat suivi d'un postulat: toute démonstration directe des convictions intimes (idées et croyances) d'un homme du passé est vouée à l'échec. Pour les scruter, nous ne disposons que de ses écrits et du témoignage de ses contemporains. Comme ceux-ci ne peuvent en donner qu'une image déformée, la seule approche possible consistant à étudier les textes qui nous sont restés pour déceler leur cohérence avec la vie et l'action de leur auteur (p. 31–32). Dans ce contexte, le rôle de l'historien est de s'effacer devant les mots et de «leur assigner un sens inédit par les rapprochements opérés», de montrer leur cohérence et leurs contradictions afin de reconstituer les positions de l'auteur (p. 138, 239).

Françoise Hildesheimer s'inscrit en faux contre les anachronismes des historiens qui ont défiguré «l'image que l'on doit avoir du cardinal-ministre» (p. 185), présenté souvent comme un sectateur de Machiavel, de la Raison d'Etat (p. 74), et plus en général d'une raison laïque héritée des mythes du XVIII^e et du XIX^e siècles. Pour elle, Richelieu n'est pas ce héros moderne que l'historiographie traditionnelle nous a légué, mais un homme d'Eglise et un homme d'Etat qui a vécu dans le cadre d'une monarchie de droit divin, c'est-à-dire dans un système dit d'Ancien Régime fondé sur l'imbrication entre politique et religion (p. 29). C'est dans ce cadre historique bien déterminé que Françoise Hildesheimer mène son analyse de l'œuvre du cardinal. Elle considère cinq textes que les historiens reconnaissent unanimement comme provenant de Richelieu. Ce sont l'*Instruction du chrétien* (1618), les *Principaux points de la foy de l'Eglise catholique* (1618), le *Traité de la perfection du chrétien* (1646), le traité sur la *Méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise* (1651) et le *Testament politique*. Dans les chapitres, *L'homme d'Eglise* et *Le «raisonneur»*, Françoise Hildesheimer montre que Richelieu est enraciné dans la tradition thomiste de son temps, qui permet de pen-

ser la politique dans le cadre général de la foi. La réflexion du cardinal relie l'homme à son Créateur et celui-ci au monde par le biais de la raison. Entre l'un et l'autre il établit une relation de réciprocité qui consiste à appliquer la raison à la parole de Dieu (lecture rationnelle du Verbe) et à introduire le divin dans le monde. Cette vision prend la forme d'une «théologie rationnelle» (p. XX), dont le cardinal imprègne toute son œuvre, y compris le *Testament politique*. Vulgarisateur intelligent au style empreint de clarté, Richelieu est aussi l'auteur d'une «pastorale pratique» (p. 43) marquée par un optimisme dans la recherche de Dieu qui se veut accessible au chrétien. Peu porté pour les états mystiques, le cardinal est loin du message de saint François de Sales ou de Bérulle. Dans sa réflexion, c'est plutôt la volonté, en tant que faculté motrice de l'être, qui joue le rôle principal dans la définition des principes qui sont à la base de la vie active. On comprend que Richelieu, catholique sincère (p. 63), soit animé d'un zèle rationnel qui, du moins en principe, opère pour l'établissement du règne de Dieu dans l'ordre politique. Sa rhétorique raisonnable est particulièrement manifeste dans l'emploi du mot «raison»: d'origine divine, cette faculté ou lumière naturelle éclaire, ordonne et conduit les hommes dans leur existence. Définition et norme de ce qui est humain selon le plan établi par Dieu, elle «doit» régler la vie des princes; elle est aussi le fondement de l'autorité de l'Etat (p. 74, 90–91) et le moyen permettant de respecter la conformité de l'ordre du monde créé. Les 173 occurrences de ce mot dans le *Testament politique* détaillent son vaste domaine d'application. Il est en relation étroite avec les grandes notions de «force», «puissance», «autorité» et «gloire» (p. 75). Le mot «Dieu» n'y apparaît que 59 fois, trois fois moins souvent que celui de «raison», comme si Richelieu, en reliant l'homme à son Créateur, laissait ce dernier à l'horizon du monde, loin du terrain où s'exerce l'action de sa créature. Si Dieu surplombe l'humain, celui-ci est cependant libre d'agir à sa façon. L'antagonisme entre «raison» et passions s'associe au rejet des notions de «désordre», «dérèglement» et «faiblesse», qui n'appartiennent pas à l'univers de la raison conçu par Richelieu. L'action de l'homme dans le monde apparaît donc comme l'expression concrète et agissante de sa faculté principale et le lieu où elle exerce sa souveraineté.

Cette structure permet de comprendre la vision politique du cardinal: le gouvernement monarchique imite plus que tout autre celui de Dieu (p. 81); le roi autant que ses sujets doit suivre l'ordre naturel de la raison, qui est la mesure et le frein de tout comportement humain. Cependant, l'homme est exposé aux dérèglements, aux désordres et aux faiblesses provenant des passions dont il est aussi constitué, mais auxquelles Richelieu ne reconnaît aucune valeur euristique. Marginalisées dans sa définition de l'homme comme être raisonnable, elles peuvent néanmoins écarter celui-ci de l'ordre naturel et social qu'il se doit d'observer. La volonté, associée à la raison, joue le rôle fondamental de contenir et abattre les passions afin d'assurer la conformité entre la nature rationnelle de l'homme et l'œuvre de Dieu.

Il est facile de voir que cette raison «autoritaire» (p. 79) n'a peu ou rien en commun avec la raison d'Etat, qui est une variante particulière, même antagoniste, de celle qui est définie par Richelieu. Françoise Hildesheimer précise que le nombre limité d'occurrences dans le *Testament politique* (3 fois) ne permet pas de conclure que son auteur était un partisan de la raison d'Etat. Elle rappelle également qu'on est loin ici de l'image traditionnelle du sectateur de Machiavel et du théoricien du cynisme étatique. En revanche, il me semble plus difficile d'affirmer sans démonstration adéquate que le cardinal «se rallie davantage à la tradition de contre-dis-

cours en usage depuis Botero» (p. 78). En fait, le *Testament politique*, s'adressant au roi et au public, doit prendre ses distances à l'égard des normes douteuses de la raison d'Etat, notamment de celles qui pratiquent l'opportunisme et la dissimulation, qui sont critiquées par les milieux catholiques. Le terrain d'élection de cette raison, certes décriée, mais couramment pratiquée, est plutôt celui de la propagande, où les écrivains au service de Richelieu ont constamment clamé sa nécessité et même sa valeur, comme Etienne Thuau l'a parfaitement prouvé dans un ouvrage incontournable, qui vient d'être réédité¹. Aussi, cette différence s'explique-t-elle par la finalité du *Testament politique* ainsi que par l'éclectisme des doctrines politiques contemporaines, qui mélangeaient avec bonheur plusieurs écoles de pensée. Même en admettant qu'il y a contradiction dans la pensée de Richelieu, elle serait reléguée – au même titre que les passions qu'il a nourries, dont l'ambition n'est pas la moindre – dans un domaine que son œuvre théologique et politique, toute empreinte de la lumière de la raison, ne lui permettait pas d'assumer formellement.

La raison autoritaire de Richelieu se manifeste en particulier dans la question du châtement et du pardon. Observons déjà que ce dernier mot est rare sous la plume du cardinal: 5 occurrences dans le *Traité de la perfection*, et 6 dans le *Testament politique* (p. 198). Dans sa vision du droit, la loi est une obligation qui l'emporte sur la clémence. Celle-ci relève du roi, tandis que le châtement relève du ministre. Cette répartition des compétences au sommet de la monarchie correspond à la vision politique de Richelieu qui place l'autorité de la loi, incarnée par l'Etat, au-dessus des individus, y compris le roi. Dans ce contexte, la justice l'emporte sur la clémence, si bien que le prince a l'obligation d'en faire un usage modéré, s'il ne veut empiéter sur l'intérêt général exprimé par la loi, dont l'Etat est l'émanation institutionnelle. Cette vision «étroite» de l'obligation est accompagnée de la plus grande sévérité en politique. Etre rigoureux, voire inflexible à l'égard des particuliers qui «méprisent» les lois, c'est pour Richelieu «être bon pour le public» et l'on ne saurait commettre un plus grand «crime» contre l'intérêt collectif que de se rendre indulgent envers ceux qui le « violent » (p. 184). En ce sens, l'absolutisme défendu par le cardinal est moins un pouvoir législatif qu'un pouvoir judiciaire.

Conformément à l'image restituée d'un prélat engagé dans la vie active de la monarchie, Françoise Hildesheimer analyse aussi la nature et le fonctionnement du système du «ministériat» de Richelieu. Créature de la reine mère, grâce à laquelle il devient cardinal et chef du gouvernement, il s'affirme définitivement à la cour par un «matricide», qui chasse du pouvoir sa protectrice pour établir un long rapport de complicité avec le roi. Cependant, l'élimination politique de Marie de Médicis, qui unit Richelieu à Louis XIII, interdit à ce dernier toute véritable amitié avec son ministre, dans lequel il verra toujours une créature de sa mère. Leur relation est marquée par cette complicité troublante et par l'alliance difficile entre un ministre très doué, dépendant de la volonté royale, et un roi plutôt médiocre, disposant librement des attributs du pouvoir.

Homme d'action, partisan de la suprématie de la monarchie, préoccupé également de sa situation personnelle, le Richelieu qui ressort de l'enquête de Françoise Hildesheimer n'est pas un visionnaire, mais simplement un ministre «plus disposé à régler les questions au coup par coup» (p. 152). Cependant, son œuvre et son ac-

1 Etienne Thuau: *Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu*, postface de Gérard Mairet, Paris, Albin Michel, 2000.

tion ne manquent pas de cohérence. La place centrale que la raison y occupe, l'autonomie de la politique face à la religion correspondent à la conduite de son programme monarchique hostile aux Habsbourg et favorable au prestige international de la France en Europe. Comme nous avons vu, cette unité n'exclut nullement l'exercice d'une raison autoritaire qui est mise au service de la monarchie d'ordre divin. Le volontarisme du cardinal, son style militaire, son rôle dominant à la cour sont autant de raisons qui ont présidé à la naissance de sa légende noire. Ce personnage universellement connu ne suscite pas la sympathie, mais bien davantage la crainte révérencielle. En ce sens, le mécénat développé puissamment par celui-ci a profité à l'affirmation de son image de *tutores regni* attachée à son œuvre. Il faut avouer que les historiens en adoptant généralement le point de vue de Richelieu, lui ont assuré un triomphe posthume. Toute l'œuvre de Richelieu peut se réduire au problème fondamental d'exister à côté du roi comme homme politique et comme prélat dans le dualisme de créature (du roi) et de dispensateur de cette puissance que le souverain lui avait délégué pour assurer la gloire de son règne. Toute recherche future qui se propose de comprendre le sens profond d'une œuvre identifiée à la destinée de la monarchie absolue ne pourra plus se passer de considérer les deux grands domaines de l'activité de Richelieu: l'action politique et la pastorale chrétienne.

Giuliano Ferretti, Lausanne

Republikbegriff und Republiken seit dem 18. Jahrhundert im europäischen Vergleich. Internationales Symposium zum österreichischen Millennium. Hg. von Helmut Reinalter. Frankfurt a.M./Berlin/Bern/New York/Paris/Wien, Lang, 1999, 307 S. (Schriftenreihe der Internationalen Forschungsstelle «Demokratische Bewegungen in Mitteleuropa 1770–1850» 28).

Der Begriff *Republik* entzieht sich einer einfachen Definition. Zwar liegt das amonarchistische Element auf der Hand, gleichwohl ist es schwierig, Gemeinsamkeiten beispielsweise der *République Française*, der *République du Zaïre*, der *République de Genève*, der *Bundesrepublik Deutschland* oder der *Deutschen Demokratischen Republik* ausfindig zu machen, und gleichzeitig wichtige Abgrenzungen zur (parlamentarischen) Monarchie zu bestimmen. Einfacher scheint die Inhaltsbestimmung in historischer Sicht, insbesondere wenn man sich auf den Republikbegriff der späten Aufklärung, also der amerikanischen und der Französischen Revolution bezieht. Doch auch diese Einschränkung bringt nicht die gewünschte Vereinfachung, das zeigt allein bereits die sehr unterschiedliche Verwendung des Begriffs während der Jahre 1792–1804 in Frankreich. Der inhaltlichen Diffusität scheint die häufige Verwendung zu widersprechen, doch weiss man darum, dass Begriffe in der Regel dann Attraktivität erhalten, wenn sie als Projektionsfläche offen sind für eigene Anliegen und Interessen, wenn sie in der jeweiligen historischen Situation leicht zu instrumentalisieren sind. Die anhaltende Konjunktur, der sich Republiken in der Moderne erfreuen, bestätigt diese Regel.

Der Sammelband ist das Ergebnis eines Kolloquiums, das im Rahmen der Millenniums-Feierlichkeiten der Österreichischen Republik in einem Programm namens «Grenzenloses Österreich» gefördert und von der Forschungsstelle der Innsbrucker Universität veranstaltet wurde. In den zwei grossen chronologischen Blöcken – der eine für die Anfänge im 18. und die Entwicklungen im 19. Jahrhundert, der andere fürs 20. Jahrhundert – wird eine farbige Palette von nationalen Entwicklungen und Einzelbeispielen ausgebreitet, die die europäischen Verhältnisse in ihrer Vielfältigkeit wiedergeben. Das bedeutet, dass die Beiträge – obwohl